

## Locustelle tachetée *Locustella naevia* (Linné, 1758)

Classification (Ordre, Famille) : Passériformes, Sylviidés

### Description de l'espèce

Comme les autres espèces du genre, la Locustelle tachetée se présente comme une petite fauvette élancée, pourvue d'une queue longue et étagée (cunéiforme), avec des plumes sous-caudales très longues. Son plumage est brun verdâtre sur le dessus, richement marqué de taches brun noir alignées en rayures longitudinales. Le dessous est beige, y compris la gorge, marqué à la poitrine de petites rayures brun sombre estompées. Les sus-caudales sont rousses et sans rayures. Les deux sexes sont semblables. Les juvéniles sont assez semblables aux adultes, cependant parfois plus sombres.

Les adultes renouvellent leur plumage d'abord en été, lors d'une mue postnuptiale partielle. Cette première mue est cependant d'importance très variable (parfois même complète), apparemment en fonction de la durée et du nombre de pontes de la nidification précédente. Une seconde mue, complète, intervient dans les quartiers d'hiver en février-mars [bg7].

Le chant est un trille monotone, aigu et soutenu au cours de longues séquences (JCR, CD3/pl.86). Comme chez d'autres locustelles, il ressemble à celui de certaines sauterelles (nom de genre : *Locusta*). La strophe est la répétition continue d'un motif simple (en fait, une double note dont les deux parties restent indiscernables à l'oreille, mais identifiables après un enregistrement, au ralenti ou sur sonogramme). Le rythme de cette répétition, rapide (25 à 30 fois par seconde), fait que la tonalité très aiguë est inaudible pour certaines personnes. Les cris sont peu fréquents. Près du nid, les adultes émettent parfois un claquement sec, rappelant un peu le cri du Rouge-gorge familier (*Erithacus rubecula*).

Longueur totale : 12,5 cm. Poids (assez variable) : 12 à 14 g. [5 ; bg7].

### Difficultés d'identification (similitudes)

Bien observée, la Locustelle tachetée ne peut se confondre avec aucune autre espèce nichant en France : la forme de la queue la classe dans les locustelles et les rayures du plumage la distinguent de l'autre espèce française du même genre, la Locustelle lusciniôide (*Locustella luscinioides*). L'oiseau vivant le plus souvent caché, c'est au moment du chant que l'observateur a le plus de chances de pouvoir l'observer, le mâle restant alors longuement immobile et plus visible au sommet de son poste.

Cependant, les chants des deux espèces de locustelles se ressemblent et sont de type « sauterelle ». Ils se distinguent avec un peu d'habitude ou sur enregistrement : celui de la Lusciniôide étant encore plus rapide que celui de la Tachetée et émis en strophes plus courtes (le plus souvent de l'ordre de 10 secondes [5]).

### Répartition géographique

La répartition mondiale de la Locustelle tachetée couvre la majeure partie de l'Europe, à partir des Îles britanniques et du nord de l'Espagne à l'ouest, et se prolonge en Asie jusqu'en Mongolie [10 ; bg72].

En France, elle niche aujourd'hui dans la plus grande partie du pays, à l'exception du midi méditerranéen et des zones d'altitude.

Ses quartiers d'hiver, mal connus en raison de sa discrétion, se situent au sud du Sahara [bg7 ; bg47].

### Biologie

#### Ecologie

La Locustelle tachetée est l'oiseau des hautes herbes : elle habite les formations de graminées hautes, très fournies au niveau du sol, souvent parsemées de buissons bas ou parfois de roseaux [5 ; bg72]. Elle trouve le plus souvent ce type d'habitat sur sol humide, notamment sur les bords des étangs, des canaux et rivières lentes ou dans divers marais, même de petites superficies. Elle habite aussi des zones moins humides, voire sèches, à condition que les grandes herbes y soient présentes : coupes forestières sur sol imperméable, certaines friches ou terrains vagues, plantations forestières. D'une manière générale, elle niche dans les stades très jeunes des successions, lorsque les grandes herbes et les buissons pionniers occupent l'espace (stade où elle cohabite volontiers avec la Fauvette grisette *Sylvia communis* ou l'Hypolaïs polyglotte *Hippolais polyglotta*) aussi bien dans les chênaies de plaine [1], que dans des plantations de résineux [4; 8; 9] ainsi que dans les grandes ripisylves et peupleraies [3; 6]. Le territoire peut être petit (1 hectare), la densité de nidification ne dépassant cependant guère deux couples par hectare [1; 5].

### Comportements

La Locustelle tachetée est la plus terrestre de nos fauvettes, se déplaçant le plus souvent au sol ou très bas. C'est aussi l'une des moins visibles, car elle reste presque constamment à couvert dans le fouillis végétal. Elle vole peu et près du sol, passant « comme à regrets » d'un abri à l'autre. Immobile et le corps en position verticale, les mâles

chantent d'un poste légèrement surélevé (souvent à 1 ou 2 mètres du sol), près du sommet d'un buisson ou d'un roseau.

Totalement migratrice, la Locustelle tachetée arrive en France dès les derniers jours de mars pour en repartir de fin août à mi octobre.

### Reproduction et dynamique de population

Le nid, en forme de coupe, est fait à partir de tiges végétales et de fins brins d'herbe assemblés, parfois de duvet végétal, de plumes et de crins de cheval, le tout sur une base de feuilles mortes. Il est construit au sol, ou parfois en position très légèrement surélevée, bien caché dans la végétation dense. Les adultes y parviennent en marchant ou en volant très bas. La ponte compte de quatre à sept œufs, le plus souvent cinq [bg7] qui sont incubés durant 13 à 15 jours. Après la première ponte au tout début de mai, il y en a régulièrement une deuxième en juillet. Les jeunes sont nourris au nid pendant une dizaine de jours, puis à proximité, avant de s'émanciper [5].

La longévité maximale observée grâce aux données de baguage est d'environ cinq ans [bg59].

### Régime alimentaire

La Locustelle tachetée consomme une très grande diversité d'insectes et d'autres petits invertébrés : araignées [2 ; bg7], crustacés, cloportes, petits mollusques. Dans un marais étudié par HENRY [7], elle cherchait sa nourriture de préférence dans les carex et capturait des proies peu mobiles. La consommation de baies a été rarement notée, à l'exception de celles du Sureau *Sambucus* [bg7].

### Habitats de l'Annexe I de la Directive Habitats susceptibles d'être concernés

2190 - Dépressions humides intradunaires. (Cor. 16.31 à 16.35)

3260 - Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitriche-batrachion*. (Cor. 24.4)

3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodietum rubri* p.p. et du *Bidention* p.p. (Cor. 24.52)

4010 - Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix*. (Cor. 31.11)

4020\*- Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*. (Cor. 31.12)

4030 - Landes sèches européennes. (Cor. 31.2)

6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco Brometalia*). (Cor. 34.31 à 34.34)

6410 - Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*). (Cor. 37.31)

7210\*- Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae*. (Cor. 53.3)

7230 - Tourbières basses alcalines. (Cor. 54.2)

9160 - Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli*. (Cor. 41.24)

91E0\*- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Cor. 44.3, 44.2 et 44.13)

91F0 - Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves (*Ulmion minoris*). (Cor. 44.4)

92A0 - Forêts galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (Cor. 44.141 et 44.6)

### Statut juridique de l'espèce

Espèce protégée nationalement (article 1 et 5 de l'arrêté modifié du 17/04/1981), inscrite aux annexes II de la Convention de Berne et de la Convention de Bonn.

### Présence de l'espèce dans les espaces protégés

Beaucoup d'espaces protégés sont susceptibles d'accueillir cette espèce, mais aucun ne joue de rôle particulier tant les effectifs sont dilués dans l'espace. Elle habite certains marais, de toutes tailles, qui peuvent jouir d'une protection nationale ou locale.

### Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Les populations de cette espèce montrent des fluctuations souvent importantes d'une année à l'autre. Après une phase d'expansion générale depuis la fin du XIXe siècle et jusque vers la fin du XXe, les populations européennes semblent pour l'instant stabilisées, avec un effectif important, supérieur à 840 000 couples [bg2 ; bg72]. Son statut de conservation est considéré comme favorable [bg2].

En France, l'effectif était estimé entre 20 000 et 35 000 couples à la fin des années 1990 [bg19]. A cette période, l'espèce ne présentait pas de statut de conservation défavorable, en raison d'un manque d'information (Catégorie « information insuffisante » [bg53]). L'expansion géographique rencontrée en Europe s'est également fait sentir en France [bg72].

## Menaces potentielles

Les populations de cette espèce ne sont pas menacées dans notre pays.

## Propositions de gestion

Pour les sites en zones humides, on doit recommander la protection des petits marais, mais aussi leur entretien à des stades pionniers, garantissant la présence d'une végétation herbacée haute dominante. Il en est de même sur les friches où le contrôle de la colonisation par les ligneux est nécessaire.

## Etudes et recherches à développer

La biologie de cette espèce très discrète reste encore insuffisamment connue. Les voies de migrations et lieux d'hivernage sont très mal connus.

Il serait également intéressant de continuer à suivre les changements de son aire de répartition et des effectifs.

## Bibliographie

1. FERRY, C. & FROCHOT, B. (1970).- L'avifaune nidificatrice d'une forêt de chênes pédonculés en Bourgogne. Etude de deux successions écologiques. *Revue d'écologie : la terre et la vie* 24: 153-251.
2. FROCHOT, B. (1971).- L'évolution saisonnière de l'avifaune dans une futaie de chênes en Bourgogne. *Revue d'écologie : la terre et la vie* 25: 145-182.
3. FROCHOT, B., FAIVRE, B., GODREAU, V. & ROCHE, J. (2003).- *Les oiseaux dans la ripisylve*. In PIEGAY, H., PAUTOU, G. & RUFFINONI, C. (Eds).- Les forêts riveraines de cours d'eau. Ecologie, fonctions et gestion. IDF, Paris. 156-168
4. FULLER, R.J. (1982).- *Birds habitats in Britain*. Poyser, Calton. 320 p.
5. GEROUDET, P. (1963).- *Les passereaux : des mésanges aux fauvettes*. Vol. 2. 2ème Edition. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, Lausanne, Paris. 308 p.
6. GODREAU, V. (1998).- *Impacts des changements d'occupation des sols et de la populiculture sur les peuplements aviens et floristiques en plaine alluviale. Exemple du Val de Saône inondable*. Thèse Univ. Bourgogne.
7. HENRY, C. (1972).- Isolement écologique des passereaux nicheurs d'un marais. *Bulletin de la Société d'Ecologie* 3: 109-137.
8. MARION, P. & FROCHOT, B. (2001).- L'avifaune nicheuse de la succession écologique du Sapin de Douglas en Morvan. *Revue d'écologie* 56(1): 53-79.
9. SIBLET, J.P. (1988).- *Les oiseaux du massif de Fontainebleau et des environs*. R. Chabaud-Lechevalier, Paris. 286 p.
10. VOOUS, K.H. (1960).- *Atlas of European Birds*. Nelson, London. 284 p.